



**DECISION N°11/ D/C-DZENG/SG/2024 DU 27 JUIN 2024
PORTANT ATTRIBUTION DES TRAVAUX DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL
OUVERT N°006 BIS /AONO/C-DZENG/CIPM/2024 du 03/05/2024 POUR LES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT D'ASTREINTE A L'ECOLE PUBLIQUE DE NCOLMBEMBE DANS
LA COMMUNE DE DZENG DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O, REGION DU CENTRE**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DZENG.
MAÎTRE D'OUVRAGE**

Vu la Constitution ;
 Vu la loi N°2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;
 Vu le décret n°2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
 Vu la loi n°2023/019 du 19 décembre 2023 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024 ;
 Vu le décret 2003/651 du 05 Novembre 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
 Vu le décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
 Vu le décret n°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n°2018/191 du 02 Mars 2018 ;
 Vu le décret n°2019/001 du 04 Janvier 2019 portant nomination d'un premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
 Vu le décret n°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
 Vu le décret n°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
 Vu Le décret n°2011/048 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n°2018/191 du 02 Mars 2018 ;
 Vu la Circulaire N° 0000001/C/MINFI du 04 Janvier 2024, portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2024 ;
 Vu Les normes en vigueur en République du Cameroun.
 Vu Le dossier d'appel d'offres National OUVERT N°006 BIS /AONO/C-DZENG/CIPM/2024 du 03/05/2024 pour les travaux de construction d'un logement d'astreinte à l'Ecole Publique de Nkolbembe dans la Commune de Dzeng Département du Nyong et So'o, Région du Centre ;
 Vu La proposition d'attribution n°013./L/CIPM-DZENG/ 2024 du 27/06/2024 par le Président de la Commission de interne de passation des Marchés auprès de la Commune de Dzeng ;
 Vu L'arrêté N°000148/A/MINDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection de Madame AYI Monique Epse NKAMGNA, au poste de Maire de la Commune de Dzeng à l'issue du scrutin Municipal du 09 Février 2020 ;
 Vu les nécessités de service ;

DECIDE :

Article 1er : L'Appel d'Offres National ouvert N°006 BIS/AONO/C-DZENG/CIPM/2024 du 03/05/2024 pour les travaux de construction d'un logement d'astreinte à l'Ecole Publique de Nkolbembe dans LA Commune de Dzeng Département DU NYONG ET So'o, Région du Centre

Est attribuée à **BAREMACAM CONSTRUCTION COMPANY PO BOX : 1029 Bamenda**
Pour un montant **TTC de 19 911 542 FCFA** (Dix Neuf Million Neuf Cent Onze Mille Cinq Cent Quarante-deux Francs CFA) **TTC pour une durée de Quatre (04) mois calendaires.**

Article 2 : La présente décision Municipale sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./-

AMPLIATIONS :

- Préfet/NS
- ARMP
- MINFI
- MINEDUB ;
- MINMAP N/S
- Président-CIPM
- Intéressé
- Archives

